

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/06/2017

Dossier complet le :

04/07/2017

N° d'enregistrement :

2017-4983

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'une cuve de stockage de digestat brut en béton de 5000 m³ à Josse (40), zone artisanale du Mouta, lieu-dit "La Lande Partagée".

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS-BIOGASCONHA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Fabien HAAS - Responsable Activité Biogaz

RCS / SIRET

7 8 9 | 0 5 9 | 8 8 8 | 0 0 0 | 1 4

Forme juridique

Société à actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°1-a : Autres ICPE soumises à autorisation.	Cuve de stockage de digestat de 5000 m ³ soumise à autorisation sous la rubrique ICPE n°2716 -1: Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société BIOGASCONHA, filiale du groupe FONROCHE ENERGIES RENOUVELABLES, exploitant de l'unité de méthanisation de Bénesse-Mareme, souhaite créer une cuve de stockage de digestat brut sur la commune de Josse dans le département des Landes (40). Le stockage déporté de Josse est classé à autorisation sous la rubrique ICPE n°2716 « Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes » car le volume de la cuve est supérieur au seuil de l'autorisation.

Ce stockage de digestat brut sera constitué d'une seule cuve en béton, d'un volume de 5 000 m³.

Son approvisionnement en digestat brut se fera régulièrement sur l'année, par camion-citerne, depuis l'unité de méthanisation de Bénesse-Mareme.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de cuve de stockage a pour objectif de développer la valorisation agricole du digestat brut issu de l'unité de méthanisation de Bénesse-Maremmes. Cette utilisation, sous la forme d'épandage dans les parcelles agricoles, permettra la réduction de l'utilisation d'engrais de synthèse. Il correspond à la satisfaction d'un besoin en éléments fertilisants et en matières organiques des sols et des cultures.

De ce fait, l'implantation du stockage de digestat brut à épandre a été déterminée de manière à se situer au plus près des parcelles incluses dans le plan d'épandage de l'unité de méthanisation. Ces parcelles se localisent à une distance moyenne de 5 km du stockage.

Concernant l'aspect économique, ce projet va permettre de créer des emplois, directs et indirects associés aux domaines de la maintenance, la gestion et l'approvisionnement du stockage de digestat de Josse, dans le but d'assurer un fonctionnement optimal et sécuritaire de l'installation.

Ce projet favorise donc une économie circulaire et locale par la réutilisation de sous-produits agricoles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée de 3-4 mois seront séquencés en 3 phases. La première phase consistera en la réalisation des terrassements, et des rétentions, la deuxième phase en la création l'ouvrage.

L'ensemble des travaux se fera hors circulation du printemps à l'automne 2018.

Pendant la durée des travaux, le trafic ne sera pas influencé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le stockage de Josse sera constitué d'une cuve en béton de 5 000 m³.

La surface de la cuve occupera environ 855 m².

L'approvisionnement en digestat brut de la cuve se fera au moyen d'un raccordement entre les camions-citernes et la structure, avec un système de type « cône » ou par simple remplissage de la cuve par le dessus au travers d'une trappe.

Ces raccordements permettront d'empêcher tout écoulement extérieur.

Lors des périodes d'épandage, le digestat brut sera repris par le même mécanisme.

Une agitation mécanique sera installée permettant d'éviter la décantation du digestat. Cette agitation sera faite régulièrement dans l'année mais obligatoirement 48h avant l'épandage. Elle sera réalisée à l'aide d'agitateurs placés à l'intérieur de la cuve et actionnés par la prise de force d'un tracteur.

Afin de prévenir d'éventuelles fuites ou un éventuel débordement, la cuve sera placée dans un merlon de rétention dont le volume sera équivalent à celui de la cuve, soit 5 000 m³.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à la procédure administrative relative aux installations classées pour la protection de l'environnement sous le régime de l'autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone artisanale du Mouta
Lieu-dit "La Lande Partagée"
40 230 JOSSE

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 15' 28" 50 Lat. 4 3° 39' 12" 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 sites Natura 2000 à proximité : • la ZSC « Barthes de l'Adour (directive oiseaux)» référencée sous le code FR7200720 et située à 3,5 km au Sud-Est ; • la ZSC « Barthes de l'Adour (directive habitats)» référencée sous le code FR7210077 et située à 3 km au Sud-Est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • Aléa "feux de forêt": La cuve de stockage se situe en bordure de zone boisée concernée par un aléa fort. Toutefois, la structure en béton ainsi que le digestat, composé à 94% d'eau, ne sont pas susceptibles de s'enflammer. • Séisme (Zone de sismicité 3 - modéré) . La conception de la cuve comprend l'application des règles de construction parasismique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Trafic : • 179 camions par an, soit moins de 4 camions par semaine pour l'apport du digestat brut ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • en période d'épandage : 3 à 4 tonnes à lisier pour le transport du digestat jusqu'aux parcelles d'épandage. Ce transport sera réalisé par le prestataire en charge des épandages, avec son matériel ainsi que par quelques agriculteurs amenés à pratiquer l'épandage par eux-mêmes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les principales sources d'émissions de bruit seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mouvements de matières opérés par des pompes ou l'agitation mécanique ; • le dépotage et l'évacuation de digestat brut ; • la circulation des camions-citernes apporteurs de matières et des tonnes à lisiers transportant le digestat brut vers les parcelles d'épandage.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules sources possibles de nuisances olfactives sont les étapes de remplissage/vidange de la cuve. Toutefois, le digestat brut de par sa nature de résidu de la méthanisation, est dépourvu d'odeur. En effet, la dégradation de la matière lors de la méthanisation a réduit les odeurs initialement dégagées par les substrats.</p> <p>De plus, la conception de la cuve de stockage est prévue pour minimiser au maximum les sources de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le site d'implantation de la cuve de Josse a été choisi pour sa localisation au plus proche des parcelles d'épandage (moins de 5 km). Ceci permet de diminuer la présence d'engins agricoles sur les axes routiers importants situés à proximité de l'unité de méthanisation de Bénesse-Maremmes et une meilleure accessibilité à la matière fertilisante.

La cuve de stockage sera réalisée en béton.

La structure béton s'intégrera, à terme, au paysage avec la plantation de végétaux au sein de la parcelle.

Afin de prévenir les éventuelles fuites de la cuve de stockage ou son débordement, la structure sera placée dans un merlon de rétention de 5000 m³.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Blank area for providing an answer to the self-evaluation question.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1. Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
Annexe 2. Plan de situation au 1/25 000e
Annexe 3. Photographies datées de la zone d'implantation avec localisation cartographique
Annexe 4. Plan de masse du projet
Annexe 5. Plan des abords du projet (100 mètres au minimum)
Annexe 6. Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Roquefort

le,

16/06/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Remarque 1 :**Motifs du choix des types de structures (cuves pour Josse et Herm) et lagune pour Magescq**

Les structures de stockage sont implantées directement ou à proximité de l'exploitation agricole partenaire valorisant le digestat produit par l'unité de méthanisation BIOGASCONHA. Ces trois stockages ont été déterminés de façon à optimiser le transport du digestat et les distances parcourues lors de l'utilisation de celui-ci pour l'épandage. Par ailleurs, le digestat est un fertilisant naturel agricole, à destination des agriculteurs, ayant des propriétés agronomiques qui permettent la substitution des engrais minéraux.

Le choix du type de structure est dépendant de la nature du sol d'implantation. Ainsi, lorsque les nappes sont profondes, le stockage peut se faire sous la forme d'une lagune enterrée ou semi-enterrée. Dans le cas contraire, le stockage doit être aérien et ainsi la cuve de stockage aérienne est la structure la plus adaptée.

Remarque 2 :**Indiquer les références cadastrales des terrains sur lesquels sont implantés les ouvrages de stockage.**

Josse : Parcelle n°3 section A

Herm : Parcelle n°94 section B

Magescq : Parcelle n°133 section K

Remarque 3 :**Indiquer la nature de l'occupation du sol de ces terrains**

Les sites d'implantation des structures de stockage sont des parcelles actuellement en jachère (Magescq et Herm) ou en prairie (Josse).

Remarque 4 :**Indiquer les modalités d'assainissement des eaux pluviales**

Tout d'abord, il est rappelé que l'aménagement est un aménagement agricole dans un environnement agricole. Ainsi, il est à noter l'absence de surfaces imperméabilisées environnantes, favorisant ainsi l'écoulement des eaux et ainsi l'absence de ruissellement par accumulation.

Par ailleurs, la structure en tant que telle et les conditions d'exploitations maîtrisées, limitent très largement le risque de pollution. De plus, après un contrôle visuel, les eaux pluviales des aires de rétention des cuves seront rejetées dans le milieu environnant (fossés). En cas de pollution, ces eaux sont pompées puis incorporées au digestat avant son épandage sur les parcelles agricoles.

Remarque 5 :**Indiquer la nature, le type et la localisation des plantations projetées.**

Des essences locales, définies ultérieurement, seront implantées autour des sites de Josse et Magescq afin de garantir une parfaite intégration dans le paysage. Ainsi, sur les stockages de Josse et Magescq, l'implantation des essences locales se fera du côté de l'infrastructure routière. Le stockage de Herm étant situé dans une zone isolée ne présentant pas de vis-à-vis avec des tiers, il n'est pas nécessaire d'ajouter d'intégration supplémentaire à l'existant.

Les implantations des plantations projetées pour les sites de Josse et Magescq sont disponibles dans les plans joints à ce mémoire de réponses.

Remarque 6 :**Préciser si une autorisation de défrichement est nécessaire.**

Les parcelles d'implantation ne nécessitent aucune autorisation de défrichement.

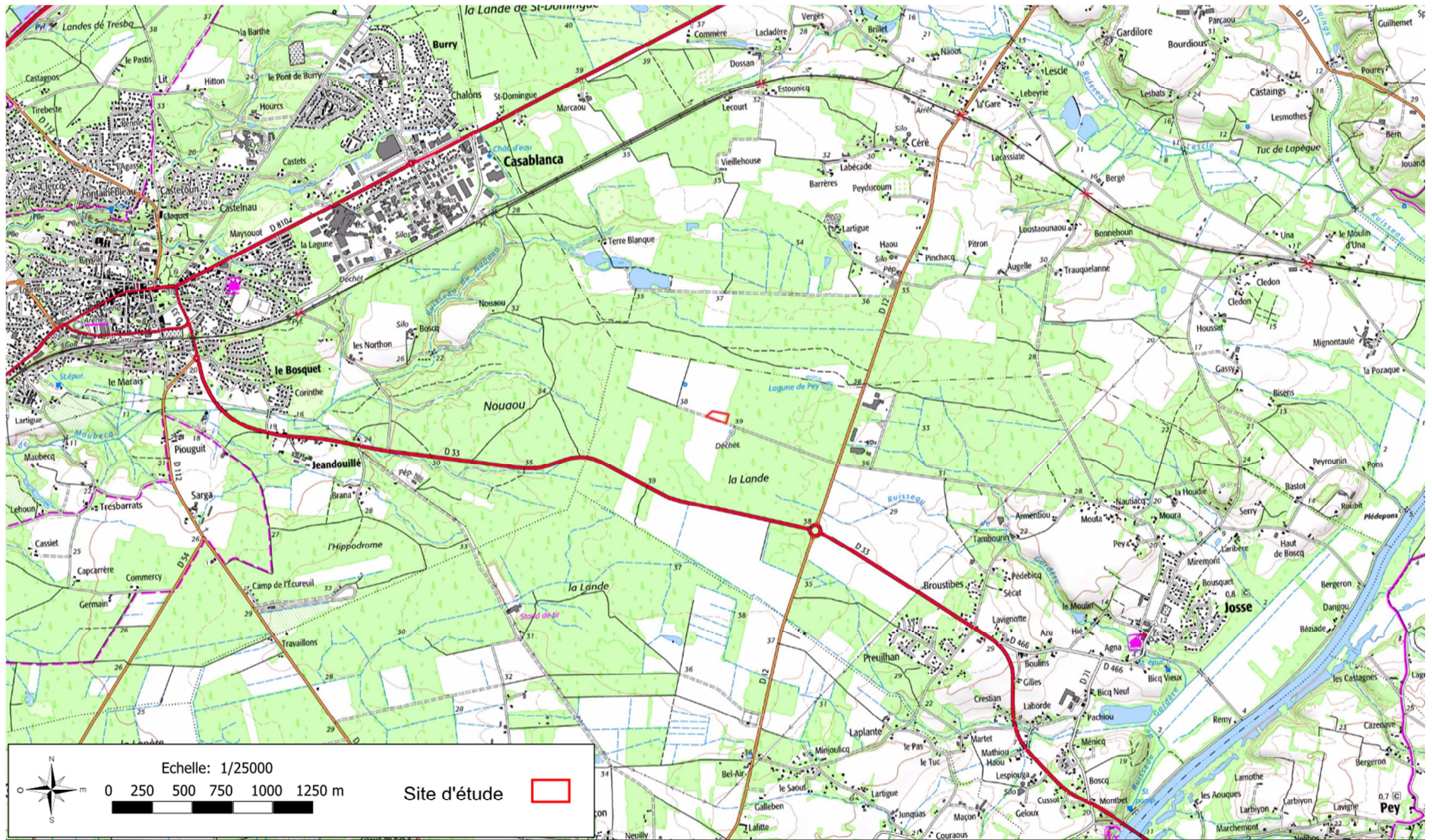




Figure 1 : Localisation et orientation des prises de vue des photographies 1 à 6.



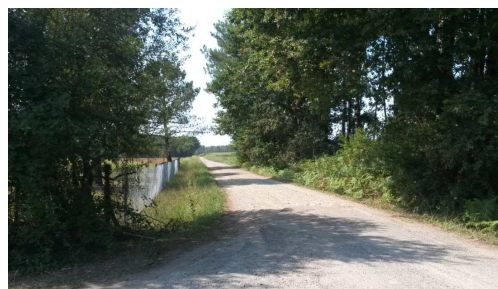
Photographie 1 : Vue de la parcelle depuis l'Est



Photographie 2 : Vue de la parcelle depuis l'Ouest



Photographie 3 : Vue de la parcelle depuis le Sud



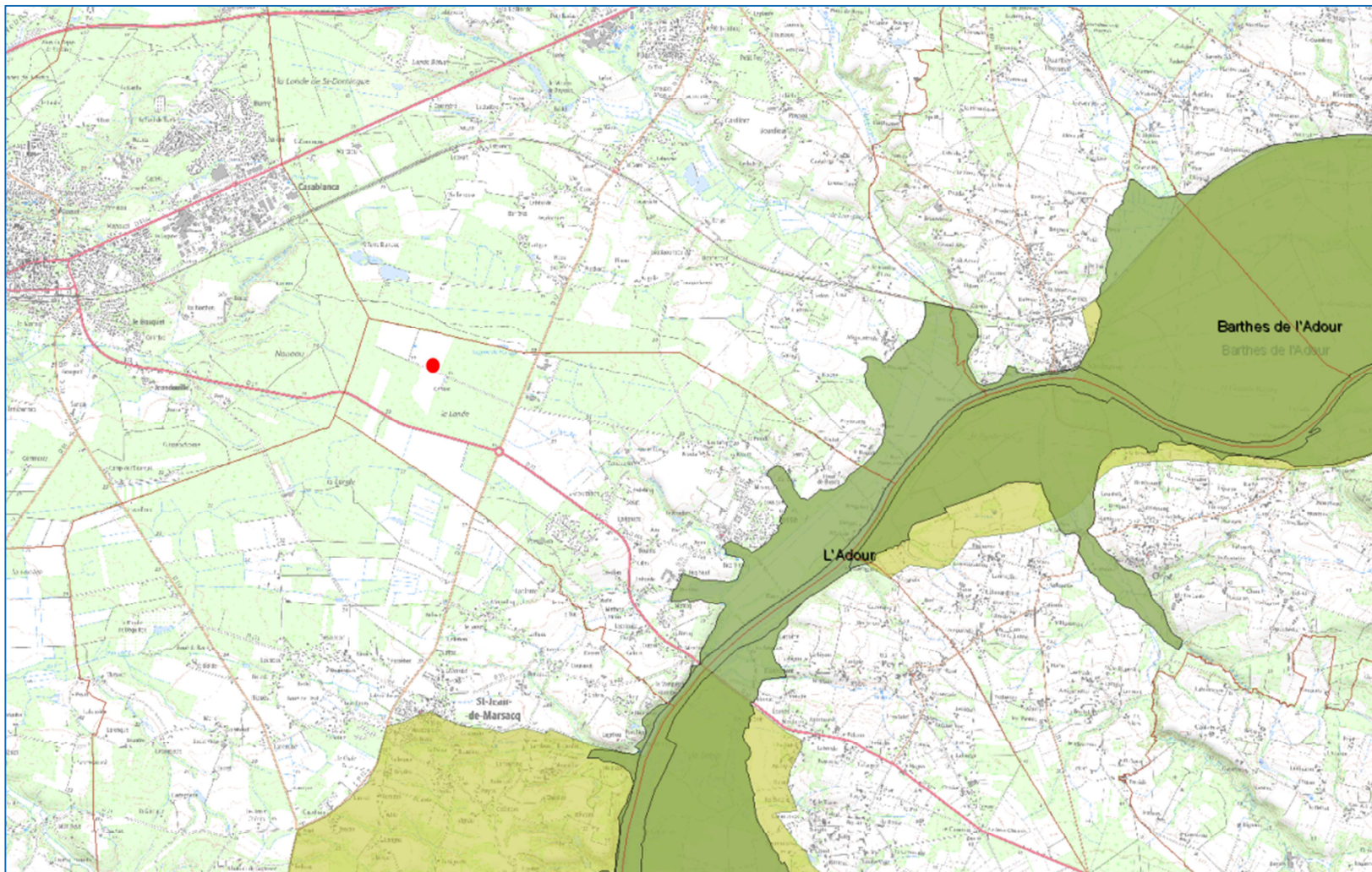
Photographie 4 : Vue du chemin d'accès depuis la déchetterie communale



Photographie 5 : Vue du chemin d'accès à la déchetterie communale et à la parcelle

Ces photos ont été faites en mai 2017.





Légende :

- Site d'étude
- Zone Natura 2000 (directive habitats)
- Zone Natura 2000 (directive Oiseaux)

N

Echelle
0 0,4 0,8 1,2 1,6 2 km